

Air Canada et Chorus Aviation Inc. annoncent un contrat d'achat de capacité conditionnel, modifié et prolongé

MONTREAL et HALIFAX, le 13 janv. 2015 /CNW Telbec/ - Air Canada (TSX: AC) et Jazz Aviation S.E.C. (« Jazz »), une filiale en propriété exclusive de Chorus Aviation Inc.



(TSX: CHR.B CHR.A), ont conclu un contrat d'achat de capacité (« CAC ») modifié et prolongé, qui permet de réduire considérablement les coûts pour les deux parties, de renforcer la relation et de mieux s'harmoniser avec les intérêts de chacun à long terme. Le nouveau CAC est assujéti à un certain nombre de conditions générales, notamment la ratification d'un nouvel accord préliminaire entre Jazz et ses pilotes, représentés par la Airline Pilots Association (ALPA), et l'approbation des conseils d'administration respectifs.

« Notre contrat d'achat de capacité restructuré avec Jazz représente une autre étape importante des initiatives de réduction des coûts d'Air Canada et de la mise en œuvre de notre stratégie commerciale, a déclaré Calin Rovinescu, président et chef de la direction d'Air Canada. Cette entente permet une meilleure harmonisation des intérêts des deux entreprises qui haussera l'efficacité du parc aérien et de l'exploitation ainsi que la rentabilité. Air Canada pourra ainsi être plus concurrentielle dans les marchés régionaux, améliorer ses produits et services et générer un trafic de correspondance afin d'appuyer notre réseau international sans cesse croissant. »

« Nous sommes ravis d'avoir conclu de nouvelles ententes qui renforcent notre position concurrentielle sur les marchés régionaux ainsi que notre relation à long terme avec Air Canada, a fait remarquer Joe Randell, président et chef de la direction de Jazz et de Chorus Aviation Inc. Nous nous sommes entendus avec Air Canada en ce qui concerne la réduction des coûts et les gains d'efficacité opérationnelle. Bien que nous ayons réalisé des progrès considérables en matière de réduction des coûts, ce contrat amélioré nous permettra d'en faire davantage. Je suis convaincu que nos parties prenantes profiteront d'une valeur ajoutée, puisque les activités de Jazz sont assurées pour les 11 prochaines années. Jazz est ainsi placée à long terme dans une position plus concurrentielle, sur le plan des coûts. Air Canada partage cette confiance, toute analyse comparative étant supprimée pour la durée du contrat. Les prévisions économiques relatives au nouveau contrat devraient appuyer le dividende de Chorus ainsi que la viabilité à long terme de Jazz. »

« Je tiens à remercier les équipes de négociation, qui ouvrent une nouvelle voie avec Jazz et Air Canada, a affirmé Claude Buraglia, président du Conseil exécutif de la Air Line Pilots Association. Cette convention collective à long terme offre des conditions concurrentielles et consolide la position de Jazz comme chef de file au sein du réseau d'Air Canada, ce qui assurera à nos pilotes des certitudes. L'entente démontre clairement l'esprit novateur de notre groupe de pilotes et jette les bases d'une relation renouvelée dont bénéficieront toutes les parties prenantes. »

Points saillants du nouveau CAC :

- Prolongation de cinq ans de la durée du contrat, jusqu'au 31 décembre 2025.
- Établissement d'une entente sur la mobilité des pilotes, permettant aux pilotes de Jazz d'accéder aux postes vacants de pilote à Air Canada, d'où une importante réduction des coûts d'exploitation de Jazz.
- Simplification et modernisation du parc aérien de Jazz.
- Réduction des coûts d'Air Canada et de Jazz grâce à l'amélioration des paramètres économiques de la flotte, à une plus grande souplesse du réseau et à la réduction des coûts d'exploitation et de main-d'œuvre, ce qui appuie les initiatives de réduction des coûts d'Air Canada.
- Modification de la structure tarifaire du CAC de Jazz : passage d'une rémunération établie selon les coûts et les frais majorés à une structure de rémunération à frais fixes, plus standard au sein de l'industrie, ce qui procurera une certitude quant aux coûts et permettra de mieux aligner les objectifs de réduction des coûts d'Air Canada et de Jazz. Les coûts sans valeur ajoutée, ainsi que la nécessité d'effectuer une analyse comparative en 2015, sont ainsi éliminés.

Même si nous nous attendons à ce que Jazz obtienne jusqu'en 2020 des résultats semblables à ceux associés à sa structure tarifaire en vigueur, une réduction dans sa structure de rémunération à frais fixes est prévue à compter de 2021. Le nouveau CAC donne à Chorus la possibilité de fournir à Air Canada un plus grand nombre d'appareils exploités par Jazz, et ce, aux tarifs du marché. Les dispositions contenues dans le nouveau CAC contribueront considérablement à renforcer la position de Jazz comme formidable concurrent dans le secteur régional pendant la durée dudit contrat, ce qui lui permettra de soumissionner pour des services régionaux pour Air Canada sur une base plus concurrentielle.

La modernisation du parc aérien de Jazz se poursuit, avec l'ajout de 23 appareils Dash 8 Q400, qui remplaceront graduellement 34 appareils Dash 8-100 et 25 appareils CRJ200 de Bombardier. En raison de la transition vers des appareils plus récents et de plus grand gabarit, le parc aérien de Jazz devra être réduit et passera de 122 à un minimum garanti fixé à 101 appareils d'ici la fin de 2020, puis à 86 appareils d'ici la fin de 2025. La transition vers des appareils plus récents et plus efficaces, de plus grand gabarit, contribue grandement à réduire les coûts d'exploitation par place. Le remplacement d'appareils par d'autres de plus grand gabarit se traduira par une réduction de la capacité de moins de 4 % d'ici 2020, puis de moins de 9 % d'ici 2025.

Le nouveau CAC est assujéti aux approbations des conseils d'administration respectifs, à la ratification de l'accord préliminaire avec les pilotes et au respect de toutes les exigences de l'entente sur la mobilité des pilotes. Toutes ces approbations devraient être obtenues d'ici le 1^{er} février 2015.

Dans l'attente de la ratification de l'accord préliminaire par les pilotes de Jazz, Air Canada et Chorus ne formuleront aucun autre commentaire. Un communiqué sur la mise à jour du marché sera publié lorsque toutes les conditions générales seront respectées.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

CHORUS AVIATION INC.

Chorus déclare que le présent communiqué peut comporter certaines déclarations qui sont de nature prospective. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions comme « prévoit », « croit », « pourrait », « estime », « s'attend à », « a l'intention de », « peut », « planifie », « prédit », « projette », « devrait » et « suppose » ou de termes ou

expressions similaires, y compris des hypothèses. Ces énoncés peuvent, entre autres, porter sur des observations concernant des stratégies, des attentes, des activités planifiées ou des mesures futures.

Les énoncés prospectifs concernent des analyses et d'autres informations qui sont fondées sur des prévisions de résultats futurs, des estimations de montants ne pouvant être établis dans l'immédiat et d'autres événements incertains. Par nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses, dont celles décrites ci-dessous, et ils comportent des risques et incertitudes importants. Le conseil d'administration de Chorus évalue le dividende sur une base régulière. De plus, les dividendes sont déclarés à la discrétion du conseil tel qu'il est précisé dans le rapport de gestion. Aucune prévision ou projection n'est donc entièrement fiable en raison, notamment, de l'évolution des circonstances externes et de l'incertitude générale qui caractérise le secteur. Ces énoncés mettent en jeu des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exposés dans les énoncés prospectifs. Les résultats présentés dans les énoncés prospectifs peuvent différer sensiblement des résultats réels en raison de divers facteurs, notamment les risques liés à la relation de Chorus avec Air Canada, les risques liés au secteur du transport aérien, les prix de l'énergie, les conditions du secteur, du marché, du crédit et de l'économie en général, la concurrence, les questions et coûts d'assurances, les questions d'approvisionnement, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les facteurs environnementaux, les catastrophes naturelles, les fluctuations de la demande attribuables au caractère saisonnier des activités, la capacité de réduire les charges opérationnelles et les effectifs, la capacité d'obtenir du financement, les relations de travail, les négociations collectives ou les conflits de travail, y compris la ratification par la majorité de l'accord préliminaire et l'acceptation des droits liés à la mobilité par une majorité de pilotes, les restructurations, les enjeux en matière de retraite, les taux de change et d'intérêt, les clauses restrictives en matière d'emprunt et de restructuration liées aux dettes futures, la dilution des actions de Chorus, l'incertitude entourant les paiements, la gestion de la croissance, les modifications législatives, les faits nouveaux ou procédures réglementaires défavorables de même que les litiges ou les poursuites en instance ou futurs engagés par des tiers. Rien ne garantit que les conditions du CAC seront remplies de façon à permettre l'entrée en vigueur. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document correspondent aux attentes de Chorus au 13 janvier 2015 et peuvent changer après cette date. Chorus décline toutefois toute intention ou obligation d'actualiser ou de modifier ces énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux éléments d'information, d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Air Canada

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens de la législation applicable sur les valeurs mobilières. Puisque, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et à de grandes incertitudes. Les énoncés prospectifs ne sont donc pas entièrement assurés, en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes et de l'incertitude générale qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les relations du travail, les taux de change et d'intérêt, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les facteurs environnementaux (notamment les systèmes météorologiques et autres phénomènes de

la nature et les facteurs d'origine humaine), les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué représente les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et elle peut changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

SOURCE Chorus Aviation Inc.

Bas de vignette : "Air Canada et Chorus Aviation Inc. (Groupe CNW/Chorus Aviation Inc.)". Lien URL de l'image :

http://photos.newswire.ca/images/download/20150113_C5067_PHOTO_FR_10133.jpg

Pour plus de renseignements: Renseignements : Air Canada : Isabelle Arthur, (514) 422-5788, Montréal, isabelle.arthur@aircanada.ca; Peter Fitzpatrick, (416) 263-5576, Toronto, peter.fitzpatrick@aircanada.ca; Angela Mah, (604) 270-5741, Vancouver, angela.mah@aircanada.ca; www.aircanada.com; Chorus : Manon Stuart, (902) 873-5054, Halifax, mstuart@chorusaviation.ca; Debra Williams, (905) 671-7769, Toronto, dwilliams@chorusaviation.ca; www.chorusaviation.ca

<https://aircanada-fr.mediaroom.com/index.php?s=22457&item=137750>

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE



Le seul transporteur exploitant un réseau international quatre étoiles en Amérique du Nord